

PLAN DE FINANCEMENT DE L'APPEL A PROJET « ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE 2021 » DE L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

L'an deux mille vingt, le **mardi 22 mars 2022 à 9h00**, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 15 mars 2022 s'est réuni sur 2 rue de Saint Tropez - Hôtel du Département, 56000 VANNES sous la présidence de David LAPPARTIENT.

La Séance était publique.

Etaient présents à la présente délibération :

M. David LAPPARTIENT	Président
Mme Marie-José LE BRETON	3 ^{ème} Vice-Présidente
M. Luc LE TRIONNAIRE	4 ^{ème} Vice-Président
M. Patrick CAMUS	
Mme Muriel CLÉRY	
Mme Sylvie SCULO	
M. Simon UZENAT	

Absents excusés :

M. Ronan LE DÉLÉZIR	1 ^{er} Vice-Président
Mme Anne GALLO	2 ^{ème} Vice-Présidente
M. Paul BARRET	
Mme Nathalie COURTRAI	
Mme Gaëlle FAVENNEC	

Procuration :

Mme Nathalie COURTRAI donne procuration à M. David LAPPARTIENT
Mme Gaëlle FAVENNEC donne procuration à Mme Marie Jo BRETON

Etaient également présents :

Mme Monique CASSÉ (directrice)
Mme Morgane DALLIC (responsable du pôle Mer et Littoral)
M. Maden LE CROM (chargé de mission transition agricole et alimentaire)
Mme Marie TAVENNEC (Responsable administrative et financière)
M. Clément BRIANDET (Architecte conseil)



Parc
naturel
régional
du Golfe
du Morbihan

Park ar Mor Bihan

Jne autre vie s'invente ici

Rapport n° 20220322 - 03
Délibération n°2022-12
Bureau syndical du Syndicat Mixte de Gestion
du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan
Réunion du mardi 22 mars 2022

Envoyé en préfecture le 22/03/2022

Reçu en préfecture le 22/03/2022

Affiché le

ID : 056-200049708-20220322-2022_12-DE

PLAN DE FINANCEMENT DE L'APPEL A PROJET « ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE » 2021 DE L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Vu l'article 5 de la Charte du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan prévoyant d'enrichir et transmettre les connaissances sur la nature » ;

Vu le programme national « Atlas de la Biodiversité Communale » (ABC) initié par le Ministère de l'Environnement en 2010 ;

Vu l'appel à projet (AAP) « Atlas de la biodiversité communale 2022 » lancé par l'Office Français de la Biodiversité et notamment son règlement administratif ;

Les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) sont des démarches communales ou intercommunales qui permettent d'acquérir une meilleure connaissance de la biodiversité et qui doivent permettre de constituer une aide à la décision pour les collectivités concernées afin de préserver et valoriser leur patrimoine naturel.

Dans le cadre de l'AAP lancé par l'Office Français de la Biodiversité un soutien financier est proposé aux communes, intercommunalités ou Parcs naturels régionaux présentant un projet.

Elaborer un Atlas de la Biodiversité Communal (ABC) c'est :

- Réunir de nombreux acteurs de la commune, et notamment les scolaires, mais aussi des partenaires extérieurs, avec un objectif de sensibilisation à la biodiversité et de partage des connaissances déjà disponibles ;
- Impliquer et faire converger la population (enfants et adultes, actifs et retraités) sur les enjeux de biodiversité ;
- Compléter ces connaissances, notamment en impliquant les habitants à travers des actions de sciences participatives et d'animations ;
- Valoriser les actions en faveur de l'environnement d'ores et déjà engagées par la commune ;
- Identifier les actions à mettre en œuvre pour protéger et valoriser la biodiversité.

Le processus conduisant à cet ABC repose sur un engagement de l'équipe municipale avec :

- Une phase de lancement incluant la synthèse des connaissances existantes et la proposition d'animations grand public pour faire découvrir les richesses naturelles des communes,
- Une phase d'inventaires complémentaires dont des inventaires participatifs avec les habitants,
- Une phase de valorisation et diffusion des résultats des inventaires de l'ABC,
- Une phase d'élaboration d'un plan d'actions communal pour la biodiversité.

L'ABC n'est donc pas un catalogue d'espèces et d'habitats. C'est un outil :

- De connaissance et d'aide à la décision pour les élus, notamment pour les documents d'urbanisme ;

- D'appropriation de la richesse du patrimoine naturel du territoire communal.

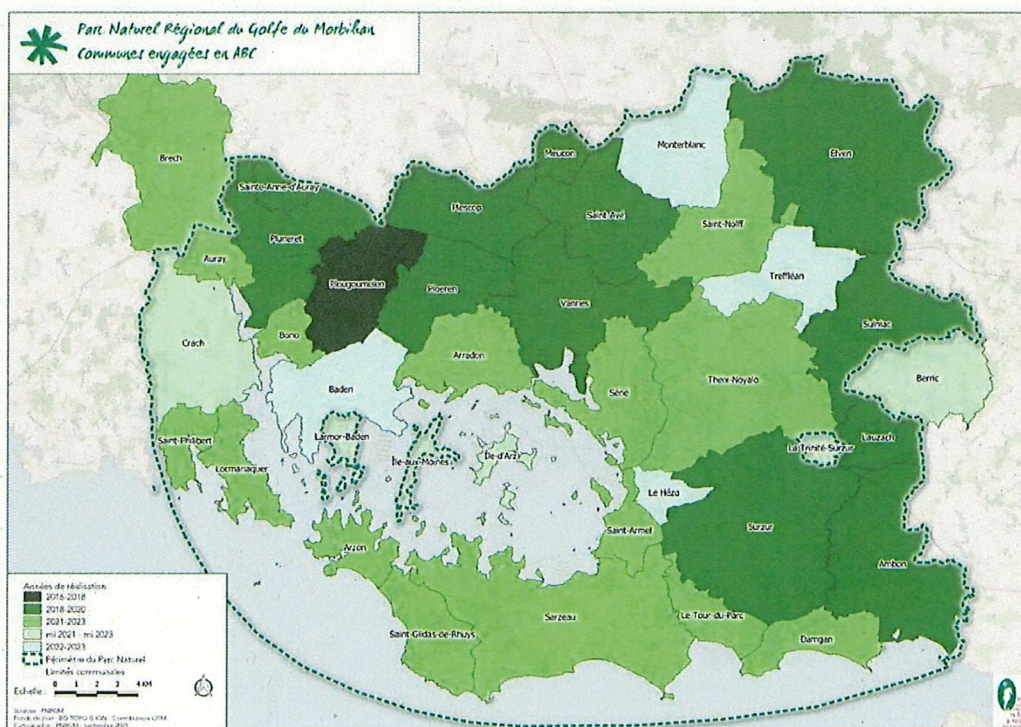
Il doit pouvoir appuyer des démarches et des projets communaux déjà engagés.

Le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan a été lauréat du premier Appel à Manifestation d'Intérêt lancé en 2017 par l'Agence française pour la biodiversité (AFB), pour la réalisation d'Atlas de la biodiversité communale. Ce projet d'Atlas de la biodiversité communale (ABC) a été construit autour d'une coordination animée par le Parc en lien avec les 12 communes engagées dans la démarche : Ambon, Elven, Lauzach, Meucon, Plescop, Ploeren, Pluneret, Saint-Avé, Sainte-Anne-d'Auray, Sulniac, Surzur et Vannes.

Fort de sa première expérience de coordination d'Atlas de la Biodiversité Communale, le Parc a été lauréat d'un second Appel à projet de l'Office Français de la Biodiversité en 2020 pour accompagner 21 communes dans une démarche d'élaboration d'un ABC en 2021-2023 : Arradon, Arzon, Auray, Brech (commune hors Parc), Damgan, Le Bono, Le Tour-du-Parc, Locmariaquer, Saint-Armel, Saint-Nolff, Saint-Gildas-de-Rhuys, Saint-Philibert, Sarzeau, Séné, Theix-Noyal, Berric, Crac'h, l'Île d'Arz, Larmor-Baden et La Trinité-Surzur et l'Île-aux-Moines (commune hors Parc).

Fort de ses premières expériences de coordination d'Atlas de la Biodiversité Communale, et dans une volonté politique de doter à terme 100% des communes du Parc d'un plan d'action communal en faveur de la biodiversité. Par ce constat, c'est donc au tour des 4 dernières communes du territoire du Parc de s'engager en démarche d'ABC : Baden, Le Hézo, Tréfléan et Monterblanc.

Les quatre communes ont déjà fait l'objet d'une candidature dans le cadre du plan de relance OFB ABC en décembre 2022, pour lequel, le Parc n'a pas été lauréat. Cette candidature s'inscrit dans la recherche de financement afin de finaliser la couverture des Atlas de la Biodiversité Communale à l'échelle du Parc et de lancer la démarche sur les 4 dernières communes.



Le plan de financement mi 2022-mi 2024 déposé dans le cadre de l'appel à projet au 15 mars pour ce projet est le suivant :

Dépenses	Montant (€)	Produits	Montant (€)
Animation dédiée au Projet	32 000 €	Subvention sollicitée auprès de l'OFB	37 000 €
Valorisation du temps passé fonctionnaire	5 000 €	Autofinancement du territoire	
Inventaires (sous-traitance)	17 000 €	Contribution des communes engagées dans l'ABC	22 000 €
Mobilisation citoyenne (sous-traitance)	10 000 €	Valorisation du temps passé fonctionnaire	5 000 €
Communication	1 000 €	Autofinancement du Parc	1 000 €
Frais de missions/déplacements	1 000 €		
Total	65 000 €	Total	65 000 €


Les principes proposés pour le projet :

- Sollicitation d'une subvention de 9 250€ par commune impliquée dans le projet d'ABC à l'OFB, soit un total de 37 000€ correspondant à ≈57% du coût global du projet et 61,5% des dépenses éligibles ;
- Contribution des communes allant de 4 000 à 6 000 € par commune en fonction de sa taille (superficie et population), soit 2 000 à 3 000 € par an sur 2 ans, pour un montant global de 26 000 € correspondant à 34% du coût global du projet ;
- Autofinancement du Parc de 11 000 €, soit ≈ 9% du coût global du projet.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Bureau Syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver le plan de financement indiqué ci-dessus
- D'autoriser le président à solliciter une subvention auprès de l'Office Français de la Biodiversité pour la réalisation d'ABC sur les 4 communes ayant souhaitées s'engager dans le projet.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan,



David LAPPARTIENT